



*COORDINATION SYNDICALE DEPARTEMENTALE C.G.T. DES PERSONNELS
ACTIFS ET RETRAITES DE SERVICES PUBLICS DU NORD*

254 Bd de l'usine 59000 Lille

Mail – csd-cgt59@orange.fr

Déclaration liminaire de la CGT – CDG59

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les élus,

La CGT tient à alerter une nouvelle fois sur la gravité de la situation en matière de conditions de travail, tant au sein du CDG59 que dans les collectivités territoriales et établissements dont nous assurons l'accompagnement et la gestion.

La souffrance au travail est une réalité qui dépasse largement nos seuls murs. Les agents territoriaux, qu'ils soient en mairie, dans les établissements publics ou dans les structures intercommunales, expriment les mêmes difficultés : surcharge de travail, manque d'effectifs, perte de sens, pressions hiérarchiques, absence de reconnaissance. Ces constats sont récurrents, et ils doivent aujourd'hui être entendus.

Il est inacceptable que des agents, dont l'engagement quotidien garantit la continuité du service public, soient contraints d'exercer leurs missions dans des conditions qui mettent en péril leur santé physique et psychologique. La multiplication des arrêts maladie, des démissions et des situations de détresse ne sont pas des faits isolés, mais les symptômes d'un malaise profond. Le CDG59, en tant qu'employeur et en tant qu'acteur central de la prévention et de l'accompagnement des collectivités, a une double responsabilité : celle de protéger ses propres agents et celle de garantir un appui efficace aux employeurs territoriaux pour que les agents de nos collectivités travaillent dans des conditions dignes et respectueuses.

Pour la CGT on demande :

- qu'une évaluation indépendante et approfondie des risques psycho- organisationnels et professionnels soit engagée au sein du CDG59 et dans les collectivités accompagnées,**
- que des plans d'action clairs et contraignants soient mis en place pour améliorer les conditions de travail,**
- que le renforcement des effectifs et la reconnaissance des qualifications deviennent des priorités,**
- et que les représentants du personnel soient associés pleinement et en amont à ces démarches.**

Nous rappelons que l'obligation légale de protection de la santé et de la sécurité au travail s'impose à tous les employeurs territoriaux, et que le CDG59 ne peut se contenter de mesures symboliques. Il est temps de passer aux actes, de redonner confiance aux agents et de réaffirmer que le service public territorial repose sur des femmes et des hommes qui ont droit à la considération et au respect.

La CGT restera mobilisée, ici comme dans l'ensemble des collectivités, pour défendre la dignité des agents et exiger des conditions de travail qui garantissent leur santé et leur avenir professionnel.

Les Elus CGT F3SCT au CDG59